

Le déploiement de la 5G face aux préoccupations écologiques

Plusieurs nouveaux maires souhaitent, dans leur programme, engager un moratoire

Le calendrier de déploiement de la 5G résistera-t-il à la montée des préoccupations écologiques en France, concrétisée, dimanche 28 juin, par l'élection de maires Verts dans plusieurs grandes villes de France? Plusieurs d'entre eux ont, en effet, inscrit à leur programme la volonté d'imposer un moratoire sur le déploiement de la 5G dans leur commune, relayant ainsi les craintes de plusieurs associations, qui redoutent les effets environnementaux et sanitaires de la nouvelle génération de téléphonie mobile. Dans ses conclusions, la convention citoyenne pour le climat, estimait, elle, qu'il fallait « évaluer les avantages et les inconvénients de la 5G par rapport à la fibre avant et non après avoir accordé les licences

pour son développement ». A l'origine prévues pour être organisées au mois d'avril, les enchères pour attribuer les fréquences de la 5G aux quatre opérateurs candidats (Orange, Bouygues, SFR et Free) ont été reportées en raison de l'épidémie de Covid-19.

Elles doivent désormais se tenir fin septembre, pour une activation du service dans les principales villes de France d'ici à la fin de l'année. Or, à cette date, aucune des agences indépendantes mandatées pour évaluer l'incidence environnementale ou sanitaire n'aura rendu les rapports commandés. Ainsi, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ne doit restituer le fruit de son travail qu'au premier trimestre 2021.

Un non-sens selon les associations Priartem et Agir pour l'environnement, qui ont attaqué en février le calendrier d'attribution des fréquences auprès du Conseil d'Etat. Celui-ci a rejeté, en mars, le caractère d'urgence de ce recours, mais doit encore se prononcer sur le fond sur la procédure d'attribution. Face à la montée de la contestation, le gouvernement a lancé une mission qui doit permettre que la France se dote des meilleurs standards au moment d'adopter la 5G. Mais les délais qui lui sont accordés laissent les observateurs sceptiques.

Mercredi 1^{er} juillet, les doutes sur le calendrier ont rebondi, lors d'une table ronde organisée au Sénat. Face à Nicolas Guérin, président de la Fédération française des télécoms, assurant que la 5G ne présente pas plus de danger pour la santé que la 4G, les représentants des associations ont déployé leurs arguments.

Faire pression sur l'Etat

Le délégué général d'Agir pour l'environnement, Stéphane Kerckhove, a accusé l'exécutif de préjuger d'ores et déjà sur les conclusions de la mission confiée à l'Anses, alors que, selon lui, « nous sommes à la veille d'une explosion des transmissions de données », synonyme d'une augmentation massive de la consommation d'électricité. De son côté, Hugues Ferreboeuf, du Shift Project, a argué que le numérique pourrait, à court terme, engendrer, en France, une multiplication par 2 ou 2,5 de la consommation électrique d'ici cinq ans.

Que peuvent faire les nouveaux maires Verts pour faire pencher la balance? Difficile pour eux d'exclure cette technologie de leur ville. Une décision du Conseil d'Etat indiquait, en 2011, qu'« un maire ne saurait réglementer par arrêté l'implantation des antennes-relais sur le territoire de sa commune », y compris au motif du principe de précaution.

La nouvelle maire écologiste de Besançon, Anne Vignot, souligne pourtant que « de nombreux concitoyens [l']ont sollicitée à ce sujet ». Elle se dit prête à s'appuyer sur les associations pour faire pression sur l'Etat. Même objectif pour Delphine Jarnet, adjointe au maire de Bordeaux, qui assure que la municipalité va lancer des débats, afin de sensibiliser la population à la nécessité d'une sobriété numérique. Pour elle, « le mieux, ce serait que l'Etat impose lui-même un moratoire ». Devant la commission du Sénat, Sébastien Soriano, le dirigeant de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, chargée de l'organisation des enchères, a laissé entendre que le calendrier pourrait encore être modifié, « si le politique le demande ». ■

VINCENT FAGOT